

Conseil Municipal du vendredi 23 janvier 2009

Intervention de Catherine MORIN-DESAILLY

Délibération Pôle Culturel Grammont

Vous ne vous étonnez pas, qu'en cohérence avec nos positions sur ce dossier, nous voterons contre cette délibération. Celle-ci acte en effet l'abandon du projet Médiathèque lancé dès 2001 et dont les travaux étaient très largement entamés lorsque vous avez décidé unilatéralement de le stopper tout net.

Si nous avons échappé au pire, l'épisode de l'annonce de la démolition a été calamiteux, l'intention reste la même : priver Rouen, son agglomération et sa région d'un outil attendu depuis plus de 20 ans. On voit que Monsieur ROBERT a de la suite dans les idées puisqu'en 1995, il renonçait également à ce projet alors qu'à l'époque le financement de l'Etat se traduisait par une participation de 50 % !

Quelques remarques sur la forme, puis sur le fond.

Sur la forme, la gestion de ce dossier reste un scandale. Nous n'avons toujours pas d'éléments chiffrés sur le coût total pour la Ville du démantèlement du projet. On connaît l'augmentation des honoraires du maître d'œuvre et du mandataire financier, ce qui représente une somme qui aurait pu être fort utilement affectée à autre chose :

417 167 €, c'est pratiquement le coût de rénovation de la Chapelle Saint Louis.

33 000 € de plus pour le mandataire, cela représente 1 800 m² de voirie.

Vous nous dites page 4 « *le budget prévisionnel du chantier reste inchangé* » et pour cause puisqu'à ce stade, contrairement à ce que vous aviez voulu d'ailleurs, l'architecte a continué à construire le corps d'état intermédiaire selon le schéma initialement prévu. Pour autant, vous refusez toujours de nous communiquer le coût d'arrêt du chantier du mois de juillet dernier, arrêt qui a duré 10 jours environ.

On sait bien que la reconversion du projet coûtera de toute façon beaucoup plus cher que prévu puisque :

- d'une part il a fallu que vous rétrocediez la subvention du Ministère de la Culture (-7 Millions d'euros)
- et que d'autre part il y aura des dépenses supplémentaires conséquentes liées à la modification du programme. On découvre en effet page 2 qu'il faudra préserver l'avenir et « *rendre possible de futures extensions pour les archives départementales* ». Il est aujourd'hui de notoriété publique qu'il manque 25 km de zones d'archivage pour le projet départemental. Une réflexion a eu lieu sur la possibilité de creuser sous le parvis pour trouver cet espace (ce qui est assez cocasse lorsqu'on sait que vous avez toujours mis en garde sur une potentielle « inondabilité » du site). Ceci pour un surcoût évalué à environ 8 millions d'euros !

Le contribuable, qui est toujours le même qu'il s'agisse des dépenses de la Ville ou du Département, appréciera qu'en fin de course, les habitants se retrouvent avec un équipement de très belle architecture, il n'y a pas de doute là-dessus, qui aura coûté beaucoup plus chère que prévu pour un projet culturel hybride et au rabais qui, de ce fait, ne lui sera d'aucune utilité.

Avant d'en venir précisément sur le fond, j'ai trois ou quatre remarques complémentaires concernant la méthode :

- La Ville de Rouen construit aujourd'hui un bâtiment pour les *Archives Départementales*, ce qui est absurde lorsqu'on connaît les besoins urgents de nos archives municipales dont la partie jusqu'à la Révolution française se trouve dans le fonds patrimonial de Villon ! Est-elle habilitée à le faire alors que le chantier en est à un mois de fin du gros œuvre ?
- Que va devenir Villon en état de grande vétusté et d'encombrement de ses réserves au regard des normes de sécurité et de préservation des fonds anciens ? Soyez lucides, ce ne sont pas les 300 000 €

que vous avez inscrits au BP 2009 qui permettront de résoudre la question. Au mieux, c'est du petit bricolage que vous nous proposez.

- Une vente en VEFA est-elle par ailleurs possible alors que le gros œuvre sera terminé ?
- Comment par ailleurs savoir quelle sera la part financière qui reviendra à chaque collectivité ?

Du petit bricolage que vous faites passer et j'en viens sur le fond, pour un projet novateur et performant pour le livre et la lecture publique à Rouen.

Votre habillage en matière de communication : « pôle culturel Grammont », « RNBi » ne cachent rien d'une réalité nettement moins flatteuse et peu convaincante. Comme l'écrit la presse, « pôle culturel Grammont », c'est « peu explicite, mais [cela] aura au moins le mérite de ne plus appeler médiathèque un bâtiment qui abritera finalement une bibliothèque de quartier... »

En page 1, vous vous targuez de définir une nouvelle politique d'« accès à la lecture basée sur l'accroissement et la mise en réseau des bibliothèques de proximité anciennes et nouvelles ».

Faut-il vous rappeler que la mise en réseau était au menu du projet « médiathèque » et que c'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, il était inscrit au contrat d'agglomération, puisque l'informatisation des collections que nous avons commencée, l'ouverture du portail web il y a deux ans (et les services à distance que cela suppose), devaient permettre de relier non seulement les bibliothèques de quartier mais également - nous avions cette ambition – les autres bibliothèques / médiathèques de l'agglomération et de la région. Seulement là, on notera qu'il n'y a plus de tête de réseau !

De la même manière, la « bibliothèque virtuelle » que vous évoquez dans le soi-disant nouveau programme faisait partie du projet. Même si elle est intéressante, elle ne compensera jamais un lieu où se retrouvent physiquement les publics, où se tissent à travers les différentes activités proposées le lien social, où sont proposées spectacles, animations et conférence.

Tous ces artifices de communication cachent en fait deux choses :

1. Un projet hybride d'une part
2. un projet au rabais d'autre part

1. Un projet hybride

Vous l'avez même en page 2 de la délibération lorsque vous dites, s'agissant de la modification du programme, « nous avons convenu avec le maître d'œuvre de partir des nouveaux besoins théoriques de nos deux collectivités et de rechercher la solution optimale pour répondre au mieux à ces besoins ». Ce n'est pas « au mieux », c'est totalement qu'il fallait viser !

D'ailleurs, moi je ne connais pas de « besoins théoriques », je ne sais pas ce que cela veut dire, je connais des besoins réels qui dans le domaine du livre et de la lecture sont criants depuis des années ! De la même manière pour les archives, il n'y a pas de « besoins théoriques » mais des besoins réels évalués à 25 km de zone d'archivage, la Tour des Archives qui en compte déjà 56 et la « réserve Fromage » étant bientôt parvenues à saturation.

Alors on va se retrouver dans un bâtiment entièrement conçu pour être une médiathèque, d'ailleurs le mot ressurgit sans cesse dans vos documents, qui va servir pour abriter un service d'archives incomplet et une bibliothèque de quartier – que, poursuivant dans la confusion, vous qualifiez de « médiathèque » - d'une dimension de 1 400 m². Celle-ci ne pourra même pas rivaliser avec les autres médiathèques de l'agglomération qui se situent plutôt dans une moyenne de 2500 à 3000 m² ! Compte tenu de la charge financière qui resterait à la Ville et dont on a qu'une vague appréciation aujourd'hui, on aura au moins - si on se réfère au coût du m² - la bibliothèque de quartier la plus chère jamais réalisée en France !

2. Un projet au rabais

Parce que vous aurez beau tenter de répartir les services de référence constitutifs de cette grande médiathèque à travers la Ville, le fonds BD ici le patrimoine là-bas, le fonds spectacle vivant ailleurs, etc. Cela ne constituera jamais un projet cohérent pour les utilisateurs ?

Que sont devenus par ailleurs les services d'autoformation, le centre de lutte contre l'illettrisme, la partie agrandie par rapport à ce qu'elle est à Saint-Sever pour les malvoyants avec le fonds en braille ? Dépourvus de tous les services connexes initialement prévus au cœur de la Médiathèque, on voit mal comment l'auditorium, la salle d'exposition, les lieux de partage vont vivre.

Ce qui va véritablement poser problème en effet c'est la future fréquentation de cet équipement.

La juxtaposition de nouveaux services que vous proposez et qui n'ont que lointainement à voir l'un avec l'autre, si ce n'est qu'il s'agit de documents écrits, occasionnera ce que nous avons toujours voulu éviter : la scission entre les publics. Entre le public érudit, d'un âge plus avancé, qui fréquentera modestement les archives (la fréquentation est aujourd'hui évaluée à 700 personnes par semaine) et le public du quartier destiné à être plus jeune, compte tenu des services proposés. Quelle synergie allez-vous trouver entre les publics qui se croiseront dans les couloirs ?

Le projet de médiathèque avait l'ambition inverse : le croisement de toutes les générations de tous les quartiers, de toutes les catégories de population autour du patrimoine revisité par les technologies les plus innovantes, les collections les plus diversifiées sur tous les supports écrits, vidéo, audio et pour tous les âges et tous les publics !

Je suis certaine que si vous aviez pris soin de réunir le **Comité de Suivi du projet Médiathèque** qui regroupait les professionnels du monde de l'éducation, de la Culture, des usagers, des représentants du Conseil de quartier Grammont autour des services déconcentrés du Ministère de la Culture et des services de la Ville, ils vous auraient conseillé différemment.

On le voit, non seulement la gestion de ce dossier dont vous voulez vous débarrasser est choquante, mais conduit à une véritable catastrophe pour une Ville dont vous ne cessez de dire ces derniers jours, qu'elle doit être capitale de la Normandie réunifiée ! Vous privez, définitivement et pour longtemps, les habitants d'un projet d'intérêt général et d'envergure dont dispose aujourd'hui toute grande ville, qui désormais prend physiquement toute sa place dans le paysage.

En tout état de cause, Madame le Maire, ce qui restera dans la mémoire des rouennais, c'est que votre intention première était bien de démolir la médiathèque histoire de faire table rase du passé.

Vous vous trahissez vous-même, lorsque dans le nouveau programme vous parlez d' « *animations de petite envergure* » et de « *petits spectacles vivants* » !

Quoiqu'il en soit et en conclusion, nous ne pouvons pas voter une délibération qui ne comporte aucune précision chiffrée sur la répartition des coûts dans l'incertitude aujourd'hui la plus totale.